



REGLEMENT INTÉRIEUR

POTENTIEL FOOT

MEMBRE DE L'ASSOCIATION

Toute demande d'adhésion doit être formulée en utilisant un formulaire préparé à cet effet.

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur**
- b) Membres bienfaiteurs**
- c) Membres actifs**
- d) Adhérents joueurs**

Seuls les membres pourront participer à l'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION :

Pour les ADHÉRENTS JOUEURS

La cotisation annuelle d'un montant de 100 euros sera réglée soit sur notre site WEB, Chèque, et par règlement virement.

La validation de la carte des membres se renouvelle par tacite reconduction à la date anniversaire sauf dénonciations d'une des parties 3 mois avant l'échéance par E-MAILS.

La validation de la carte d'adhérents joueurs se renouvelle par demande émanant des joueurs. Elle est validée dès le paiement de la cotisation annuelle.

Celle-ci permettra aux adhérents joueurs de pouvoir participer aux différents événements sportifs, culturels et sociaux de l'association.

La demande de participation à la détection, fera l'objet d'une validation par les membres du bureau de l'association.

Pour pouvoir participer aux rassemblements il faut soit s'inscrire sur le site internet soit être convoqué par nos observateurs.

La détection sera limitée à un nombre de joueurs pour chaque rassemblement et catégorie. En fonction du nombre d'inscription , il y aura une présélection.

L'adhésion annuelle permet une participation à la détection évaluation. Il est obligatoire de compléter les informations demandées ainsi que de nous retourner les documents indispensables (ORIGINAUX OBLIGATOIRES) à la présence pour la détection.

1. Charte éthique

GENERALE

MEMBRES ACTIFS

Les membres actifs ont pour fonction de participer aux rassemblements, à la commission technique et aux interventions REPORTAGE CARTE POSTALE des matchs du week-end.

S'ils sont liés directement ou indirectement à des clubs de la région, il leur est demandé d'agir avec un maximum d'impartialités et de ne pas faire exclusivement des reportages de leur club afin de ne pas activer les remarques justifiées des autres clubs.

MEMBRES ET ADHÉRENTS

1.1. Les membres s'engagent à faire preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances, que ce soit dans l'association ou en dehors.

1.2. Les membres s'efforceront de participer activement à la vie de l'association et d'œuvrer à la réalisation de son objet.

1.3. Les membres s'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.

1.4. Les membres respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.

1.5. Les membres ne divulgueront pas les coordonnées des autres membres et de leurs représentants et ne les utiliseront pas pour des finalités étrangères à l'objet de l'association. Ils s'engagent en particulier à ne pas en faire une quelconque utilisation commerciale et à ne pas les utiliser ou permettre leur utilisation à des fins de prospection et de démarchage.

1.6. Les membres n'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation expresse et écrite du président ou par le bureau de POTENTIEL FOOT.

1.7. Les membres et leurs représentants prendront toutes les mesures appropriées pour prévenir et empêcher tous conflits d'intérêts.

1.8. Les membres informeront dans les meilleurs délais le bureau de POTENTIEL FOOT, de tout conflit d'intérêts éventuel et généralement de toute difficulté qui pourrait survenir en relation avec l'association.

Règles régissant le règlement intérieur

Le règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par le bureau.

Il est porté à la connaissance des membres par mise à disposition sur le site Internet de l'association.

Il est obligatoire dans tous ses éléments pour tous les membres de notre association.

Aucune stipulation du règlement intérieur ne peut avoir pour effet de contredire les stipulations statutaires qui doivent primer en toutes circonstances.

Le non respect de ce règlement constaté par le bureau, peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'éviction irrémédiable du membre de l'association.

REGLEMENT INTÉRIEUR DES ADHERENTS JOUEURS

Les ADHERENTS Joueurs après détection bénéficieront de conditions adaptées à leur statut :

Remise d'un dossier validation de niveau détaillé

Priorité de participation aux stages spécifiques poste annuel

Suivi des dossiers : Médical/Scolaire/Familial/Comportemental

Pour que POTENTIEL FOOT puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les ADHERENTS joueurs de la vie de l'association acceptent de respecter les règles suivantes:

- La rigueur et l'engagement**
- L'esprit de famille et la convivialité**
 - Le respect de chacun**
- La motivation et l'envie de se surpasser**
- La solidarité et la loyauté**

- L'esprit FAIR-PLAY qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Tout joueur convoqué à un rassemblement devra se munir des pièces demandées par la commission technique de POTENTIEL FOOT

Tout Joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, des Joueurs, Dirigeants et Educateurs des équipes en présence.

Tout Joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable. S'il a une observation à formuler, c'est par l'intermédiaire de son capitaine qui a seul qualité pour intervenir auprès du directeur de jeu.

Tout Joueur est tenu de prendre soin des installations mises à la disposition de POTENTIEL FOOT. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur.

Le joueur et/ou son représentant légal accepte que des photos individuelles ou collectives soient prises pendant les rassemblements et autorise l'association à les utiliser dans le cadre de son activité.

Le joueur et/ou son représentant légal accepte l'utilisation des données de celui-ci par l'association.

Tout joueur participant aux rencontres de rassemblements et validation sera équipé par POTENTIEL FOOT, il devra dès la fin du rassemblement restitué dans son intégralité les équipements et matériel aux responsables de POTENTIEL FOOT. Tout manquement sera à la charge et aux frais du joueur.

Une évaluation sportive sera remise à chaque participant du rassemblement, elle reste confidentielle et ne doit pas être divulguée sans l'autorisation expresse du bureau de POTENTIEL FOOT.

Les joueurs ayant soit des AGENTS, soit des MANDATAIRES, doivent impérativement en informer le bureau et la commission technique.

Fait à MARSEILLE, le 29 Août 2023

Le PRÉSIDENT



POTENTIEL FOOT
SIREN 850 015 454 .APE 9319Z
Association , W 133 032 180
06.77.64.53.07- 06.75.06.67.01